

# Parler normes couramment.

## Spécial collectivités territoriales



### 1 - Qu'est-ce qu'une norme ?

Une norme est un document de référence approuvé par un institut de normalisation reconnu tel qu'AFNOR. Elle définit des caractéristiques et propose des règles d'application volontaire aux activités. Elle est le consensus entre l'ensemble des parties prenantes d'un marché ou d'un secteur d'activité.

Elle ne saurait être confondue avec une prescription adoptée par une fédération sportive.

### 2 - A quoi sert une norme ?

Une norme permet de définir un langage commun entre les acteurs économiques-producteurs, utilisateurs et consommateurs, de clarifier, d'harmoniser les pratiques et de définir le niveau de qualité, de sécurité, de compatibilité, de moindre impact environnemental des produits, services et pratiques. Elle facilite les échanges commerciaux, tant nationaux qu'internationaux et contribue à mieux structurer l'économie et à faciliter la vie quotidienne de chacun.

### 3 - Que peut-on normaliser ?

Les champs couverts par les normes sont aussi variés que les activités économiques et répondent aux questions de société. Ayant pour objectif de définir un langage commun, la normalisation se concentre sur les performances essentielles. C'est ainsi que les recommandations de la norme peuvent porter aussi bien sur des produits, procédés, bonnes pratiques, méthodes de mesure et d'essais, systèmes d'organisation...

### 4 - Comment est élaborée une norme ?

Tout acteur économique peut proposer un projet de norme. Cette proposition est soumise à une commission de normalisation, existante ou à créer, où se réunissent tous les partenaires intéressés par la future norme. Le projet est, selon les besoins, traité au niveau national, européen ou mondial. Une fois mis au point, le projet passe en phase de validation. C'est la consultation publique (ouverte à tous) appelée **Enquête publique**. Le texte de la norme est ainsi enrichi par une série d'observations avant de prendre un caractère définitif pour être soumis à la validation de l'institut de normalisation : c'est l'homologation. L'ensemble de ce processus dure de un à trois ans. Les normes sont ensuite révisées périodiquement.

[www.enquetes-publiques.afnor.org](http://www.enquetes-publiques.afnor.org)

### 5 - Quelle est la différence entre normes et réglementation ?

La réglementation relève des pouvoirs publics. Elle est l'expression d'une loi, d'un décret, d'un arrêté. Son application est imposée.

Les normes relèvent des acteurs du marché et ont un caractère volontaire. S'y conformer n'est pas une obligation. Elles traduisent l'engagement des collectivités territoriales de satisfaire un niveau de qualité et de sécurité reconnu et approuvé. Seules 1 % des normes sont d'application obligatoire.



# Parler normes couramment. Spécial collectivités territoriales



## 6 - Comment est organisée la normalisation en France et dans le monde ?

Le système français de normalisation s'appuie sur un réseau d'experts issus de tous les secteurs d'activité et répartis dans les commissions de normalisation. Leur rôle est d'apporter leur expertise et leur connaissance de chaque sujet afin de garantir la qualité de la norme. Les commissions de normalisation sont animées par 25 bureaux de normalisation sectoriels ou par AFNOR, qui assure également la coordination d'ensemble. À l'échelle internationale, AFNOR défend les intérêts français en tant qu'institut membre des associations de normalisation européenne (CEN) et internationale (ISO).

Son influence y est à la fois technique et stratégique, car 90 % des normes françaises sont mondiales.

## 7 - Les normes favorisent-elles le développement ?

La normalisation est un accélérateur d'innovations. En amont, elle fournit des méthodes et des résultats de référence, constituant des bases solides et un gain de temps dans le process d'innovation. En aval, elle crée un climat de confiance en faveur des innovations chez le citoyen et favorise le développement socio-économique des territoires.

## 8 - Comment une collectivité territoriale peut-elle participer à la normalisation ?

Tout acteur intéressé peut demander à participer aux travaux d'une commission de normalisation. Il en fait la demande auprès de l'organisme de normalisation. L'activité des commissions est gérée sous forme de projets qui nécessitent l'apport technique des participants et leur contribution financière à la couverture des frais d'animation et de logistique.

## 9 - Pourquoi intégrer la normalisation à la stratégie de la collectivité territoriale ?

La normalisation concerne toutes les collectivités, quelle que soit leur taille. Une collectivité peut s'investir dans le champ de la normalisation pour anticiper les futures pratiques des marchés publics.

Quand une collectivité territoriale achète, applique ou même participe directement au développement des normes, elle se dote d'un levier pour orienter le marché en faveur des pratiques qu'elle juge préférables et pour réguler les évolutions des règles et des coûts. Elle améliore sa performance, accroît la confiance des citoyens, utilise des solutions reconnues et éprouvées et assure la qualité et l'efficacité des services publics.

## 10 - Comment prouver la conformité aux normes ?

La conformité aux normes peut faire l'objet d'une déclaration du fournisseur sous sa seule responsabilité. Il s'engage par là sur la qualité de sa production, de ses prestations ou de son organisation. Le fournisseur ou le client peut aussi demander que cette conformité soit attestée par un tiers, (laboratoire, organisme d'inspection, organisme de certification...), qui se charge de vérifier que le produit, le service ou le système concerné répond aux exigences de la norme.

